Envoyé en préfecture le 24/03/2026
Reçu en préfecture le 24/03/2026
Publié le
ID : 056-215602053-20260324-2026_014-DE

Commune de
SAINT ARMEL

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
SEANCE DU 20 MARS 2026

L'an deux mille vingt-six, 20 mars à dix-huit heures trente, les membres du Conseil municipal, se sont réunis dans la salle du Conseil municipal sur la convocation qui leur a été adressée par Madame le Maire, conformément aux articles L 2122-7 et L 2122-8 du Code général des collectivités territoriales.

Membres du Conseil municipal : Mmes et MM : Philippe TREMOUREUX, Françoise BOUSQUET, Rémi AMAR, Isabelle MATAMOROS, Rémy BESNARD, Anne TESSIER-PETARD, Jacques MAURY, Jeannine BROGUET, Yann VELLUET, Martine COURTOIS, Philippe AUBRIERE ; Hélène PERCHEPIED, Christian LE MENACH, Mathilde DUCHESNE, Jean Pierre BERNARD

Nombre de conseillers en exercice : 15 Présents :15 Votants : 15
Secrétaire de séance : Isabelle MATAMOROS

Délibération n°2026-03 / 014 – Election des délégués au Parc Naturel du Golfe du Morbihan

Rapporteur : M le Maire

Vu le Code général des collectivités territoriales, et notamment ses articles L. 2122-7 et L. 5211-7,
Vu le décret n° 2014-113 du 2 octobre 2014 du Premier ministre portant création du Parc naturel régional du Golfe du Morbihan,
Vu l'article 9 des statuts indiquant la clé de répartition du nombre de délégués,

Considérant qu'il convient de désigner un délégué titulaire et un délégué suppléant de la commune auprès du PNR,

M. Philippe AUBRIERE (titulaire) et M. Christian LE MENACH (suppléant) se sont portés candidats.

Après en avoir délibéré les membres du Conseil :

- **Procède** au vote à main levée ;
- **Nomme** M. Philippe AUBRIERE en qualité de délégué au Parc naturel régional du Golfe du Morbihan et M. Christian LE MENACH en qualité de suppléant.

Adopté à l'unanimité

Fait à Saint-Armel le 21/03/2026
Le Maire
Philippe TREMOUREUX

Secrétaire de séance
Isabelle MATAMOROS